

L'agritourisme en Italie – année 2024

Milan, 4 mai 2026
Atout France en Italie

Points-clés

En 2024, on dénombre **26 360 entreprises agritouristiques** (+0,9 % par rapport à 2023). La croissance de ce secteur est la plus forte dans le sud de l'Italie (+2,5 %) et particulièrement marquée sur les îles (+6,1 %). La valeur économique du secteur poursuit également sa progression : **+3,3 %** par rapport à 2023.

On compte 4,7 millions d'agritouristes (+4,3 % par rapport à 2023), dont 54,8 % sont des étrangers. 72 % d'entre eux choisissent des établissements du centre et du nord-est de l'Italie. L'agritourisme est fortement concentré localement : 382 communes (7,6 % du total) regroupent 42 % des agritouristes.

NB : dans certains cas, une exploitation agricole autorisée à gérer deux ou plusieurs entreprises agritouristiques est comptabilisée deux fois, voire plus.

En 2024, l'Italie compte 26 360 entreprises agritouristiques, soit une augmentation de 231 par rapport à l'année précédente (+0,9 %). Ce chiffre témoigne du dynamisme du tourisme rural.

1) Répartition régionale

En 2024, le Nord restera la région comptant le plus grand nombre d'établissements agritouristiques, avec 11 504 entreprises (43,5 %), dont un peu plus de 7 540 situées dans le Nord-Est. L'Italie centrale suit avec 9 626 entreprises (36,5 %), puis l'Italie du Sud avec un peu plus de 5 230 entreprises (19,8 %). Parmi celles-ci, 3 340 sont implantées dans le Sud et 1 890 sur les îles.

En 2024, la Toscane, avec 22,2 % des entreprises agritouristiques du pays, reste la première région, suivie de la Province autonome de Bolzano (13 %). Ces deux régions représentent plus d'un tiers du total des entreprises agritouristiques du pays. Parmi les autres régions comptant un nombre significatif d'entreprises agritouristiques, on trouve la Lombardie (6,5 %), la Vénétie (6,4 %), le Piémont (5,6 %), l'Ombrie (5,1 %) et le Latium (5,0 %). Toutes les autres régions, ainsi que la Province autonome de Trente, représentent moins de 5 %.

Le nombre d'entreprises agritouristiques connaît une croissance plus dynamique dans le sud de l'Italie, avec une hausse de 2,5 % par rapport à 2023, contre seulement 0,5 % dans le nord et le centre du pays. Dans le sud de l'Italie, les îles de Sicile

affichent une croissance significative (+6,1 %), notamment la Sicile (+8,9 %), tandis que la Sardaigne enregistre une croissance de 2,6 %.

Outre ces deux régions, on observe une augmentation du nombre d'établissements agritouristiques en Basilicate (+3,3%), en Campanie (+2,2%) et au Piémont (+2%).

Quatre des cinq premières places en termes de taux de croissance du secteur agricole sont occupées par des régions du sud de l'Italie.

Le nombre d'exploitations agritouristiques a augmenté de 1,6 % en Vénétie et de 1,1 % en Toscane et en Ombrie. Les exploitations de la Vallée d'Aoste (-8,9 %) ont connu des baisses importantes, tout comme celles de Calabre (-2,1 %), du Latium (-1,8 %) et de Lombardie (-1,1 %).

Globalement, on observe une augmentation de l'intérêt des entrepreneurs pour l'agritourisme dans les îles et dans certaines régions du Sud, une possible « saturation » dans les zones à vocation agritouristique de longue date, comme la Toscane, l'Ombrie et la province autonome de Bolzano/ Bozen, et un léger déclin dans certaines régions du Nord et du Centre, notamment la Lombardie et le Latium.

2) Développement de l'offre de services

On compte un peu plus de 21 440 établissements agritouristiques proposant un hébergement (81,4 % du total). Parmi ceux-ci, 39,8 % sont situés en Italie centrale, 26,6 % dans le Nord-Est, 13,3 % dans le Sud, 12,5 % dans le Nord-Ouest et 7,8 % sur les îles.

Par rapport à 2023, le nombre d'établissements d'hébergement a augmenté de 1,4 %. La plus forte croissance a été enregistrée dans les îles (+6,5 %), suivies du Nord-Est (+1,5 %) et du Sud (+1,1 %), tandis que dans les autres grandes régions, la variation a été pratiquement nulle.

Comme l'an dernier, la Toscane demeure la région qui compte le plus grand nombre d'établissements agritouristiques proposant un hébergement (24,6 % du total national), suivie de la Province autonome de Bolzano (13,7 %) et de l'Ombrie (6 %). Dans toutes les autres régions, la part de ce type d'établissement oscille entre 5,3 % en Vénétie et 0,2 % dans la Vallée d'Aoste.

On compte 6 750 entreprises agritouristiques autorisées à proposer des dégustations, dont 44,7 % sont situées en Italie centrale. 153 établissements proposent exclusivement des dégustations.

En 2024, les entreprises agritouristiques proposant des services de restauration (agri-restaurants) seront au nombre d'un peu plus de 13 000, soit environ 50 % du total, une légère augmentation par rapport à 2023 (+0,5 %). La croissance la plus significative est observée, une fois de plus, dans les îles (+3,2 %).

29,5 % des agri-restaurants se situent en Italie centrale, 24,1 % dans le Nord-Est, 19,7 % dans le Sud, 17,5 % dans le Nord-Ouest et 9,2 % dans les îles. Les régions où ce type d'établissement est le plus représenté sont la Toscane (16,7 %), la Lombardie (8,2 %) et la Vénétie (7,1 %).

Les établissements agritouristiques proposant hébergement et restauration sont au nombre de 9 600, soit 36,4 % de l'ensemble des établissements, 73,4 % des hébergements et 44,8 % des restaurants agritouristiques. Vingt pour cent de ces établissements sont situés en Toscane, suivis loin derrière par la Campanie, le Piémont, les Pouilles et la Sicile, chacune représentant un peu plus de 6 % du total national.

On compte 5 473 établissements proposant des dégustations et un hébergement, soit un peu moins de 18 % du total. Ils représentent 25,5 % des établissements d'hébergement et plus de 81 % de ceux autorisés à organiser des dégustations. Parmi ces établissements, 45,4 % sont situés en Italie centrale (dont 28,9 % en Toscane), 18,4 % dans le Sud (dont 7,4 % dans les Pouilles), 15,1 % dans le Nord-Ouest (dont 11,2 % dans le Piémont), 13,5 % dans les îles (dont 11,9 % en Sicile) et 7,5 % dans le Nord-Est (dont 3,8 % dans la province autonome de Bolzano).

On compte 4 683 entreprises agritouristiques proposant dégustations et restauration, soit 17,7 % du total, 35 % des établissements autorisés à proposer un service traiteur et 69,4 % de ceux autorisés à organiser des dégustations. Pour ce type d'offre, les entreprises du centre de l'Italie sont en tête (43,8 %), et à l'échelle régionale, la Toscane concentre 25,9 % de ces établissements. Viennent ensuite le Sud avec 21,8 % (dont 8,6 % dans les Pouilles), le Nord-Ouest avec 17,5 % (dont 13 % au Piémont), les îles avec 10,7 % (dont 8,6 % en Sicile) et le Nord-Est avec 6,2 % (dont environ 2 % en Vénétie).

Par rapport à 2023, la plus forte croissance a été observée dans la combinaison hébergement-dégustation (+4,3 % d'entreprises proposant ces services), suivie de la combinaison dégustation-restauration (+2 %) et hébergement-restauration (+1,4 %).

Là aussi, la plus forte croissance pour les trois combinaisons a été observée dans les îles, avec une augmentation de 9,8 % pour la combinaison hébergement-dégustation, de 7,7 % pour la combinaison dégustation-restauration et de 3,9 % pour la combinaison hébergement-restauration.

Le rôle des services complémentaires est en augmentation. Si l'hébergement, les dégustations et la restauration restent le cœur de métier des entreprises agritouristiques, les services complémentaires continueront de jouer un rôle clé dans l'offre agritouristique globale en 2024.

En 2024, 13 265 entreprises – soit **50,3 % du total** – proposent au moins un service supplémentaire, notamment l'équitation, les excursions, l'observation de la nature,

la randonnée, le VTT, les fermes pédagogiques, divers cours, les activités sportives et autres activités.

Parmi les installations équipées pour au moins un de ces services, 38,2 % sont concentrées dans le Centre, 36,2 % dans le Nord et 25,7 % dans le Sud.

74,3 % des établissements sont également autorisés à proposer divers services ; environ un quart peuvent organiser des excursions et des activités sportives, 17,6 % sont des fermes pédagogiques et un peu moins de 15 % proposent des formations. Entre 11 % et 14 % peuvent organiser des activités d'observation de la nature, de randonnée, de VTT et d'équitation.

Par rapport à 2023, les fermes pédagogiques ont augmenté de 12,2 %, l'équitation de 9 %, les observations de la nature de 8,9 %, la randonnée de 8 %, le VTT de 7 %, les cours divers de 5,4 %, les excursions de 5,2 % et les services divers de 3,9 %.

La diversification régionale de l'offre se poursuit en 2024. Dans le Nord, les fermes pédagogiques et celles équipées pour les activités sportives dominent, représentant respectivement 52,5 % et 38,1 % du total national. Les activités sportives (23 %) et les excursions (22,2 %) sont plus fréquentes en Italie centrale, tandis que le Sud se caractérise par la présence d'entreprises organisant des activités sportives (38,8 %), des excursions (41,7 %), l'observation de la nature (51,2 %) et la randonnée (42,6 %).

Les entreprises agritouristiques semblent donc s'adapter progressivement aux besoins des résidents, en valorisant les spécificités locales et en renforçant le rôle de l'agritourisme non seulement comme lieu d'hébergement et de restauration, mais aussi comme espace d'activités et d'expériences récréatives.

3) L'agritourisme éducatif : le rôle croissant des fermes pédagogiques

En 2024, 2 340 entreprises agritouristiques seront autorisées à proposer des services agricoles éducatifs, ce qui représente 8,9 % du total des établissements et 17,6 % des entreprises proposant au moins un des neuf services complémentaires.

52,5 % de ces activités sont situées dans le Nord (dont 26,5 % dans le Nord-Est), 25,3 % dans le Centre, 13,5 % dans le Sud et 8,7 % dans les Îles.

Compte tenu de la disponibilité de l'agritourisme dans différentes régions, les fermes pédagogiques représentent environ un quart dans le Nord-Ouest, le Nord-Est et le Centre de l'Italie, 15,3 % dans le Sud et 14,3 % dans les Îles.

Par rapport à 2023, le nombre d'établissements a augmenté de 12,2 %. Le Nord-Est et le Centre ont enregistré les hausses les plus importantes, respectivement de +29,8 % et +19,3 % ; le Sud a connu des augmentations plus modestes

(+5 % dans le Sud et +6,8 % dans les Îles). Le Nord-Ouest est la seule zone en recul (-2,3 %), alors même qu'en 2023, c'était la macro-zone qui comptait le plus grand nombre de fermes pédagogiques (610).

Le phénomène touche de plus en plus le territoire local : en 2024, 1 574 communes abriteront au moins une ferme pédagogique, soit un peu moins de 20 % des communes italiennes et 31,3 % des communes disposant d'au moins un établissement agritouristique.

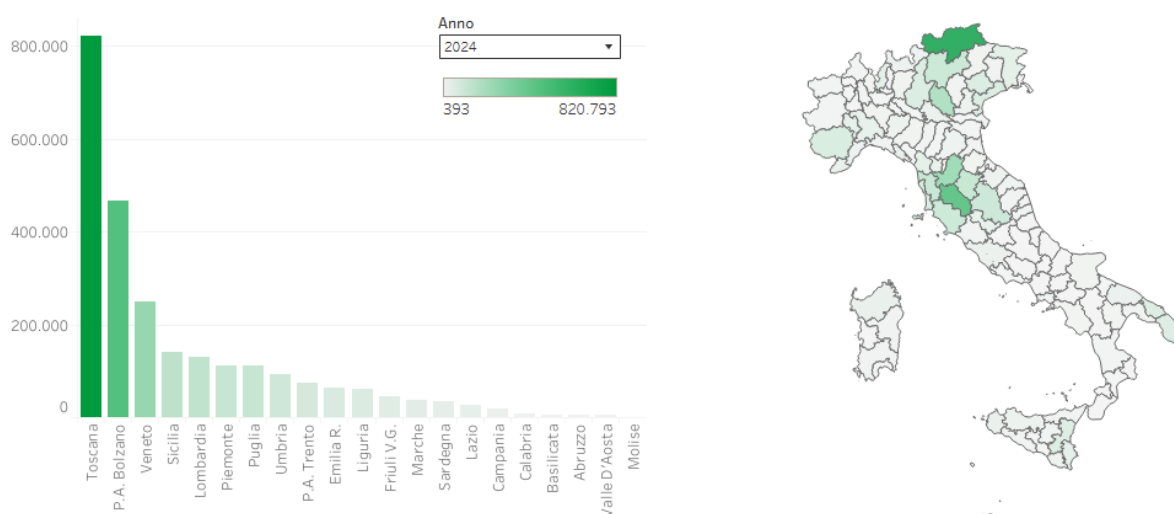
Environ 39 % des entreprises agritouristiques dotées de fermes pédagogiques sont gérées par des femmes, soit une proportion supérieure d'environ cinq points de pourcentage à la moyenne nationale. L'âge moyen des gérants d'entreprises agritouristiques est légèrement supérieur à 56 ans, tandis qu'il descend à 54 ans pour les entreprises avec fermes pédagogiques et à 53 ans pour celles gérées par des femmes.

Par rapport à 2010, on observe une forte augmentation des entreprises agritouristiques proposant des fermes pédagogiques (+220 %), des centres d'observation de la nature (+141 %) et des sentiers de randonnée (+11,2 %). En revanche, l'offre de VTT (-36 %), de trekking (-7,7 %) et d'équitation (-7,6 %) a diminué.

4) Les agritouristes internationaux

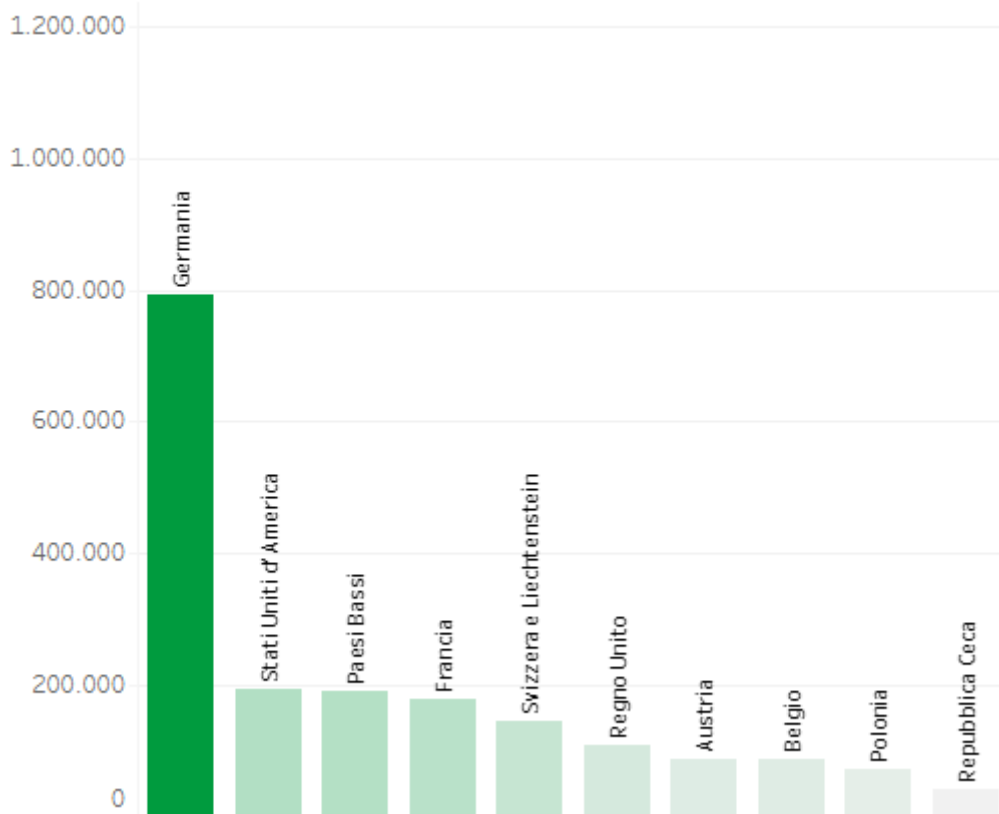
En 2024, on compte 4,7 millions d'agritouristes (+4,3 % par rapport à 2023), dont 54,8 % sont des étrangers, soit 2,5 millions de visiteurs.

Ces visiteurs internationaux sont principalement présents dans le Nord et le Centre de l'Italie : près d'un tiers choisissent la Toscane, 19% le sud-Tyrol et notamment la province de Bolzano, puis la Vénétie, la Lombardie et le Piémont.



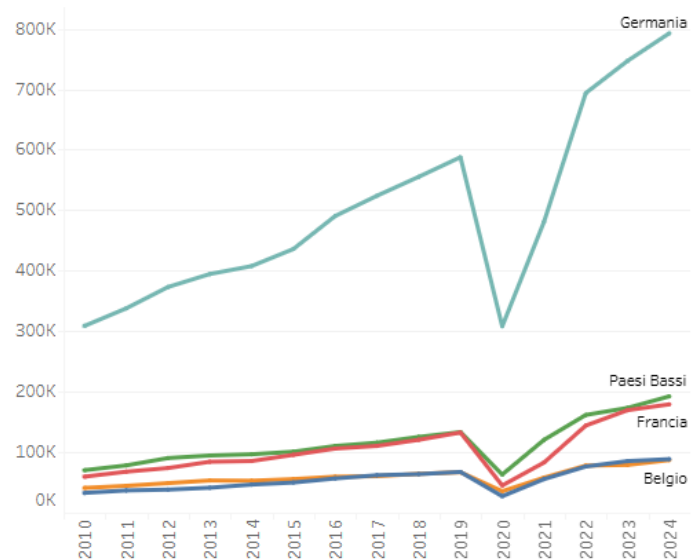
Les principaux pays émetteurs de visiteurs vers l'Italie sont l'Allemagne, les USA, les Pays-Bas, la France et la Suisse / Lichtenstein.

Paesi TOP 10



Le Top 5 des pays de l'Union Européenne est constitué de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la France, de l'Autriche et de la Belgique, tous les cinq en croissance depuis 2010.

Unione Europea



.../...

Sources : ISTAT ; Osservatori RRN-Ismea.